



Fonds de Dotation Handicap Solidarité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

1- PRÉAMBULE

Le Fonds de Dotation Handicap Solidarité, dont le siège est :

64, Grand'Rue à Velaux
(13880)

a été créé le 16 novembre 2011.

Article 2 des statuts :

Il a pour objet Article 2 des statuts) de promouvoir, organiser et soutenir toute action d'intérêt général en faveur des personnes en situation de handicap mental, sensoriel, moteur ou en faveur des personnes en difficulté sociale.

Sa durée de vie est illimitée et sa dotation n'est pas consommable ; il ne peut donc pas l'utiliser : seuls les produits de celle-ci peuvent l'être.

L'année 2013 le fond a retenu sept projets dont il sera fait état plus en détail par la suite.

2- RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013 ET AFFECTATIONS

Le Fonds de dotation n'a pas de contraintes réglementaires particulières pour définir son allocation d'actifs. En effet, le législateur a fort justement souhaité que le Conseil d'Administration puisse définir librement la politique d'investissement qui lui paraît la mieux adaptée.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objectif de préserver la valeur réelle du capital dans la durée, tout en le faisant fructifier par des placements sécurisés.

En 2013, les marchés financiers ont permis au Fonds de percevoir des intérêts sur titres sur créances négociables à hauteur de 46 265.86 €.

L'excédent de l'exercice 2013 s'élève à 16 210.74 €, qui sera affecté comme suit :

Fonds disponibles au 31 décembre 2013 : 16 210.74 €

Montant de la dotation initiale 1 165 515€

Montant des ressources en 2013..... 46 886 €

Dont :

Dons 620€

Appel à la générosité publique : néant

Dépenses de fonctionnement 2013..... 15 375 €

Dont frais généraux 11 058 €

Dont frais financiers 4 264 €

Actions d'intérêt général 15 300 €

Excédent 16 211 €

Publication des comptes sur le site du Journal Officiel : Le 16 juin 2014

3- FONCTIONNEMENT INTERNE

3-1-Conseil d'Administration

Il est composé de cinq personnes qualifiées. Elles ont été élues pour une durée de 3 ans par le Conseil d'Administration du fondateur (l'Association Sainte Marie). Leur mandat prendra fin le 31 décembre 2014.

Ce Conseil d'Administration est constitué d'un Président (Michel CAPRON), d'un trésorier (Patrice MICHAUD), d'une secrétaire (Elisabeth CASTELLAN) et de deux administrateurs (Jean Claude LAURENT et René CORDIER).

Au cours de l'année 2013, Xavier Gaucher a assisté en qualité d'auditeur à certains conseils d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 15 fois au cours de l'exercice 2013 :

14 janvier 2013	9 septembre 2013
30 janvier 2013	30 septembre 2013
14 février 2013	14 octobre 2013
11 mars 2013	25 octobre 2013
8 avril 2013	5 novembre 2013
25 avril 2013	6 décembre 2013
27 mai 2013	17 décembre 2013
2 juillet 2013	

3-2-Comité Consultatif d'investissement

Ses 3 membres désignés lors du Conseil d'Administration du 3 février 2012 font toujours partie du Conseil d'investissement : il s'agit de :

- Jean Paul DELEUIL, Président de l'Association Sainte Marie
- Johan SAUVAT, Directeur à la banque Martin Maurel
- Lionel LAFON, Conseil en gestion de patrimoine.

Ils se sont réunis 2 fois au cours de l'exercice 2013, les 27 juin et 13 décembre 2013.

3-3-Commissaire aux comptes :

Le cabinet JEAN AVIER, commissaire aux comptes à Aix en Provence et nommé lors du Conseil d'Administration du Fonds le 3 février 2012, a rendu son rapport sans remarque particulière ni réserve.

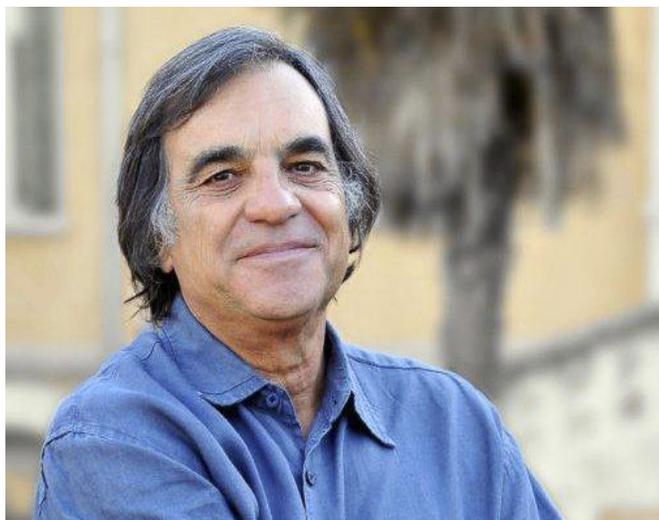
ACTIONS DE FONCTIONNEMENT :

4.1 Communication :

Le fonds a réalisé une nouvelle plaquette plus attrayante et surtout plus claire que la précédente.

Le Conseil d'Administration a obtenu sur 2013 le parrainage de trois personnalités.

Marcel RUFO, pédopsychiatre.



Philippe CEZANNE, expert en œuvre d'art, arrière petit fils de Paul Cézanne



Christine JANIN, médecin alpiniste, directrice et fondatrice de l'Association
« A chacun son Everest »



Une journée a été organisée le 27 juin 2013 dans les locaux de l'établissement BOIS JOLI afin d'officialiser le parrainage du Professeur Marcel RUFO. Il y avait beaucoup d'émotion après son allocution car, il a pu reconnaître au passage des enfants devenus adultes qu'il a rencontrés au cours de sa vie professionnelle « c'est grâce aux parents et à leurs enfants que j'ai appris mon métier, pas sur les bancs de l'université »



4.2 Création d'un site internet :

Le Conseil d'administration avait en 2012 œuvré intensivement pour créer un site internet moderne, fonctionnel, agréable à consulter, car il est la vitrine du Fonds. Il a été régulièrement mis à jour en 2013

Le site est consultable à l'adresse ci-dessous :

www.fondshandicapsolidarite.org.

Des liens permettent de naviguer avec le site internet de l'Association Sainte Marie, créatrice du Fonds.

4- RAPPORTS AVEC LES TIERS

L'année 2013 a été consacrée à l'étude de projets dont 4 ont été retenus sur 2013 et 3 pour 2014.

5- LISTE DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR LE FONDS

Au cours de l'exercice 2013.

Trente et un dossiers de demandes d'aide ont été reçus au cours de l'exercice 2013. Sept ont été retenus et ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration. La plupart des demandes refusées l'ont été car elles n'émanaient pas d'associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Actions retenues

LIONS CLUB :

Financement de matériels mobiles pour la détection gratuite de problèmes visuels à l'E.P.M. (Etablissement Pénitencier pour Mineurs) de Marseille et chez les personnes en situation de Handicap, dans les foyers de vie du secteur médico-social notamment.

Montant demandé : 4 110 €.

Montant alloué : 4 000 €. (Décision du CA du 8 avril 2013)



Remise du chèque au LIONS CLUB le 6 novembre 2013

Association SURDI 30 de Nîmes :

Réalisation, entre malentendants et bien-entendants, d'outils audiovisuels facilitant leur communication.

L'association SURDI30 a reçu son attestation en qualité d'association d'intérêt général.

Montant demandé : 9 000 €.

Montant alloué : 6 000 €. (Décision du CA du 9 septembre 2013)

Depuis bientôt 10 ans l'association *gardoise de déficients auditifs* SURDI 30 œuvre pour :

- améliorer le quotidien des personnes sourdes et malentendantes
- sensibiliser les jeunes enfants normo-entendants à ce handicap.

Son objectif :

Depuis bientôt 10 ans l'association SURDI 30 œuvre pour :

- améliorer le quotidien des personnes sourdes et malentendantes
- sensibiliser les jeunes enfants normo-entendants à ce handicap.

Changer les mentalités en regroupant ceux qui sont sourds, malentendants, les personnes sensibilisées à ce handicap avec les bien-entendants pour faciliter leur intégration.

SURDI 30 a le projet de créer un atelier numérique pour enfants malentendants et valides pour les faire travailler ensemble afin de réaliser un DVD audiovisuel avec sous titrage et de le médiatiser.

Il s'agit de faire partager des activités audiovisuelles aux jeunes enfants sourds et malentendants tout en sensibilisant les enfants normo-entendants.

SURDI 30 ayant des moyens insuffisants pour réaliser ce projet qui vise la mixité d'un public handicapé et valide, a sollicité le fond de Dotation Handicap Solidarité pour un financement concernant l'achat d'équipements nécessaires à la création de cet atelier.

Après examen du dossier, le Fonds de Dotation Handicap Solidarité s'est proposé de financer ce projet.

Le 11/12/2013 sur le site de SURDI30 à Nîmes, Michel CAPRON, en qualité de Président du Fonds de dotation « Handicap Solidarité » accompagné de René CORDIER administrateur et de Patrice MICHAUD trésorier remettait à Guy AVEROUS Président de l'association SURDI30 et en présence de l'encadrement de l'association un chèque de 6 000 € afin de financer des équipements de l'atelier numérique

Lors de cette chaleureuse réception nous avons été invités par Guy AVEROUS de venir visiter l'atelier lorsque celui-ci sera opérationnel.



Remise du chèque à SURDI 30 le 11 décembre 2013

Trois projets ont fait l'objet d'un accord pour un financement sur 2014

Association Sainte Marie à Lançon de Provence : participation au financement d'un terrain multisports au foyer de vie « Bois Joli » :

Montant demande : 1 300 €

Montant alloué : 1 300 € (Décision du CA du 9 septembre 2013)

Association « Apprendre Transmettre et Partager »

Montant demandé : 4 000 €

Montant alloué : 4 000 € (Décision du CA du 25 avril 2013)

Le 13 décembre 2013 sur le site de la Maison du Mineur à Vence (06), Michel CAPRON, en qualité de Président du Fonds de dotation « Handicap Solidarité » accompagné d'Elisabeth CASTELLAN secrétaire remettait à l'association « « Apprendre, Transmettre et Partager » un chèque de 4 000 € afin de financer des équipements pour faire entrer la musique vocale et instrumentale, le théâtre dans les établissements de soins pour améliorer la vie quotidienne des personnes hospitalisées et en situation de handicap.

Ces inclusions culturelles permettent aux résidents d'avoir une nouvelle vie sociale et affective en créant et en réalisant un projet collectif culturel, source d'épanouissement.

S'exprimer c'est exister ; Exister c'est vivre ; Vivre c'est être en vie ; Etre en vie c'est résister à la maladie et au handicap.

La responsable de ce projet « La Voix du Cœur », Brigitte MUNET chef de chœur nous a accueilli chaleureusement avec deux autres membres de l'association Fernande GRAQ et Christine REYNAULT comptable de l'association et des membres du personnel de la Maison du Mineur dont le docteur Frédéric VANDENBOS, médecin pneumologue.

Le site est sur les hauteurs et bénéficie d'un magnifique panorama avec vue sur mer.

L'association « Apprendre, Transmettre et Partager » qui œuvre sur ce centre de réadaptation fonctionnelle cardiologique et pneumologique, œuvre également sur le Centre de rééducation fonctionnelle Héliomarin de Vallauris.

Elle est associée depuis 2009 au programme Culture et Santé, convention nationale signée entre les ministères de la Santé et de la Culture.

Ces valeurs « d'Apprendre Transmettre et Partager » par « La voix du Cœur » aux personnes hospitalisées en situation de handicap afin de leur apporter du bien être et oublier momentanément tous leurs maux a convaincu Michel CAPRON et toute l'équipe du Fonds à œuvrer pour les aider à combattre au quotidien.

Les témoignages écrits des résidents nous confortent dans notre action de les soutenir.



**Remise du chèque à l'Association « Apprendre transmettre et partager »
le 13 décembre 2013**

Association « A chacun son Everest »

Montant demandé : 40 000€

Montant alloué : 15 000€ (décision du CA du 25 avril 2013)

L'association « a chacun son Everest » prend en stage des enfants atteints du cancer, pour leur donner la force de se battre contre la maladie et surmonter leur handicap. L'association a été créée en 1974 par C. Janin, médecin-alpiniste (première française au sommet de l'Everest – 8848m) et le professeur André Baruchel chef du service d'hématologie pédiatrique de l'hôpital Robert Debré à Paris.

Chaque année vingt semaines de stages sont organisées, adaptés à chaque enfant en fonction de l'âge, de la saison et de l'évolution de la maladie. « A chacun son Everest » s'appuie sur la force de la symbolique comparative entre la difficulté de l'ascension du sommet le plus haut du monde et celle de dépasser son handicap afin de trouver le chemin de la guérison. Le combat de l'enfant est d'atteindre un véritable Everest plus beau, plus fort : le sien.

Le 27 janvier 2014, Michel CAPRON, Président du Fonds de dotation « Handicap Solidarité » remettait à Christine JANIN un chèque de 15000€ afin de financer les stages organisés par l'Association « A chacun son Everest » pour aider les enfants atteints d'un cancer ou de leucémie à surmonter leur handicap. L'association a été créée en 1974 par C. Janin, médecin-alpiniste (première française au sommet de l'Everest – 8848m) et le professeur André Baruchel chef du service d'hématologie pédiatrique de l'hôpital Robert Debré à Paris.

Cette remise de chèque a eu lieu dans les locaux mêmes de l'association à Chamonix où se déroulent les stages, un magnifique chalet érigé dans un site avec une vue sur les montagnes à

couper le souffle. Chaque année vingt semaines de stages sont organisées, adaptés à chaque enfant en fonction de l'âge, de la saison et de l'évolution de la maladie. « A chacun son Everest » s'appuie sur la force de la symbolique comparative entre la difficulté de l'ascension du sommet le plus haut du monde et celle de dépasser son handicap afin de trouver le chemin de la guérison. Le combat de l'enfant est d'atteindre un véritable Everest plus beau, plus fort : le sien. Aussi c'est avec enthousiasme que Michel CAPRON et toute l'équipe du Fonds ont décidé de contribuer à la réalisation de ces stages dont le financement est intégralement pris en charge par l'Association. Les sourires d'enfants qui tapissent les murs chalet témoignent que ceux-ci retrouvent confiance en leur corps et en leurs capacités ainsi que du plaisir et une certaine insouciance, celle de l'enfance.



Remise du chèque à Christine JANIN le 27 janvier 2014

PREVISIONS 2014 :

Parcours HANDICAP 13

Montant demandé : 15 000 €
Montant alloué : 10 000 € (Décision du CA du 6 décembre 2013)

Association SAINTE MARIE

Montant demandé : 1 205 €
Montant alloué : 1 200 € (Décision du CA du 17 décembre 2013)

6- LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES RÉTRIBUTIONS

REALISATION 2013 :

LIONS CLUB
SURDI 30
ASSOCIATION APPRENDRE TRANSMETTRE ET PARTAGER
ASSOCIATION SAINTE MARIE

PREVISION 2014 :

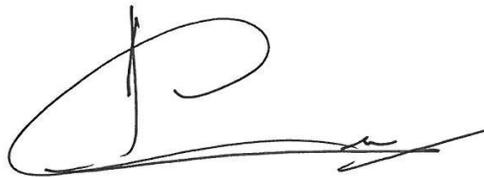
A CHACUN SON EVEREST
PARCOURS HANDICAP 13 (sous réserve d'être association d'intérêt général)
ASSOCIATION SAINTE MARIE

7- LISTE DES LIBÉRALITES RECUES / APPELS A LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Le Fonds de dotation Handicap Solidarité avait été doté par l'Association Sainte Marie, au cours de son premier exercice, d'un montant de 1 165 515 €. Comme chaque année une demande d'autorisation d'appel à la générosité publique a été faite auprès de la préfecture en octobre 2012 pour l'exercice 2013 mais aucune campagne n'a été entreprise à ce titre.

Des dons ont été effectués sur l'année 2013 de la part de 6 donateurs, amis ou parents des administrateurs, pour un montant de 620 €.

Fait à Velaux, le 15 mars 2014
Le Président,



Michel CAPRON